

L'honorable député de Bothwell dit que, dans deux ou trois ans d'ici, on pourra juger nécessaire d'augmenter le nombre des membres de l'assemblée. Mais, M. l'Orateur, avant trois ou quatre ans, nous demanderons à cette chambre d'adopter un nouveau bill des territoires du Nord-Ouest. Le recensement va être pris, et je n'hésite pas à dire que nous allons trouver dans les territoires du Nord-Ouest, un bien plus grand nombre d'habitants que les honorables députés qui dénigrent sans cesse ce pays, ne lui en attribuent ; et, tel étant le cas, il faudra alors faire quelque chose dans le but de remanier la représentation.

Si l'honorable député avait proposé un plan pratique, je n'aurais vu aucune difficulté sérieuse dans la modification de cet article ; mais comme question de fait, il n'existe pas de griefs. Jamais, je n'ai entendu personne se plaindre du nombre des représentants ; j'en ai jamais entendu aucun membre déclarer que ce nombre devrait être contrôlé par eux ; et le seul murmure qui soit venu à mes oreilles—de fait, ils ont envoyé une pétition—a été qu'ils objectaient, pour des raisons impénétrables, à la présence, au milieu d'eux, des trois experts en loi.

Maintenant, je crois que c'est un avantage de les avoir dans l'assemblée. Nous savons par expérience que les membres de l'assemblée ont su, dans l'occasion, profiter de l'expérience et des connaissances légales de ces hommes.

M. BLAKE : Du moment que nous ne sommes pas décidés à modifier d'une manière fondamentale, le système qui existe et que l'on se propose de continuer par ce bill, je ne vois pas, en l'absence de toutes plaintes de la part de l'assemblée, pourquoi nous nous occuperions des trois experts en loi qui ne votent pas. La seule plainte qui puisse être faite, c'est celle qui a été proférée par l'honorable député de Simcoe-nord (M. McCarthy) à savoir : que leurs discours sont trop longs.

M. MCCARTHY : Il y a une requête présentée contre eux.

M. BLAKE : Je ne savais pas cela ; en examinant les pétitions, je n'ai pas vu qu'il y en eût une contre eux. Je suis fortement convaincu que si nous donnions un petit conseil exécutif aux territoires, ce qui, je crois, devrait leur être accordé, les experts devraient disparaître et je crois que la population du pays jugerait nécessaire d'élire à l'assemblée un certain nombre limité d'hommes versés dans la connaissance des lois, afin que leur assemblée ne soit pas un *parliamentum indoctum*, comme on en a eu un qui a eu sa célébrité, et dont les avocats étaient exclus péremptoirement. Ils pourraient avoir ainsi autant de lumières intellectuelles qu'ils le jugeraient nécessaire ; et s'ils croyaient devoir s'en passer, personne autre qu'eux n'en souffrirait.

En ce qui concerne le nombre des membres, il va sans dire que je ne me suis pas trouvé en position d'entendre les chuchotements du Nord-Ouest ; mais j'ai entendu ici autre chose que des chuchotements. J'ai entendu l'honorable député de Saskatchewan, au commencement de la session, déclarer qu'il y avait des plaintes au sujet de la distribution des districts dans le Nord-Ouest, et particulièrement, au sujet de ceux de la région qu'il représente ; et, si la chose est nécessaire, on devrait remédier à cela. S'il est une question que l'assemblée territoriale puisse être considérée comme plus compétente que tout autre à régler, c'est bien la question de savoir comment le pays doit être divisé pour la

M. DAVIN.

représentation locale. Comment nous serait-il possible de résoudre cette question d'une manière entendue ? Il nous faut accepter, de confiance, l'exposé du ministre qui étudie la question d'après les cartes géographiques, et les renseignements qui lui sont fournis par les quatre députés des territoires du Nord-Ouest. Nous ne pouvons juger de l'état des choses. Nous ne saurions donner un vote intelligent sur la question de l'arrangement des districts. Dans un pays de ce genre, ce sont des arrangements qui exigent une connaissance intelligente, non seulement du recensement, mais encore des perspectives de développement, et des principales régions où ces perspectives sont des plus brillantes. C'est un malheur de changer fréquemment et, dans ce pays, nous savons que, dans le temps passé, quand des changements ont eu lieu, nous avons admis l'idée que des sections relativement jeunes—comme, par exemple, le comté de Bruce et le comté de Renfrew—devaient être, en ce qui concerne la population, représentées en plus pendant un certain temps, parce que nous comptons qu'une affluence de population ne tarderait pas à corriger la différence. Toute cette question est à la portée de l'assemblée elle-même et, en conséquence, je crois que le remaniement des districts électoraux devrait être fait par elle. La seule question qui importe, c'est celle de savoir si nous devons lui conférer le pouvoir d'augmenter le nombre des districts, et la seule difficulté en cela, c'est ce que le premier ministre a laissé entendre, à savoir : que cela peut augmenter d'une façon exagérée, le nombre de district, parce que cela est populaire, parce qu'il y a beaucoup de gens qui dans de petits districts pourraient acquérir des positions éminentes, et parfois lucratives, qu'ils ne pourraient pas obtenir autrement. Si nous jugeons à propos de contrôler et de restreindre l'action de l'assemblée, on peut remédier à cette difficulté, en accordant un nombre maximum qui répondrait à toutes les demandes d'augmentation ou de représentation pour quelques années à venir. Disons que le nombre des représentant serait de trente. Nous pourrions conférer à la nouvelle assemblée élue le jugement porté par le peuple sur cette question, le pouvoir de remanier les districts, sans leur donner le pouvoir d'augmenter le nombre des districts, au delà d'un maximum déterminé.

M. MILLS (Bothwell) : L'avantage qu'il y aurait de ne pas restreindre le nombre des représentants à vingt-deux est que, si vous avez un grand accroissement de population, vous y répondez par une division des districts ; mais, si vous fixez le nombre à vingt-deux, il peut s'en suivre l'obligation de faire un remaniement de tout le territoire.

M. MCCARTHY : Je partage absolument l'avis exprimé par l'honorable député de Bothwell (M. Mills). Il me semble que nous considérons les habitants du Nord-Ouest comme s'ils n'étaient pas susceptibles de comprendre les institutions responsables. La plupart de ces gens viennent des vieilles provinces, et généralement, il sont édifiés sur l'organisation de nos institutions politiques. Après une courte visite au Nord-Ouest, j'ai pu me convaincre que ses habitants étaient au niveau de la situation, sous ce rapport, en dépit que l'honorable député d'Assiniboia (M. Davin) semble croire qu'ils ne sont pas au même niveau que les membres de cette chambre.

M. DAVIN : Non.